

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 juillet 2023

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 26 mai 2023.

Présents : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Aurore COLSON, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, Dominique DE FONT-REAULX, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Jean-Yves LARROUTUROU, Henri LOYRETTE, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Jean-François RAFFY, Lucie RIBEIRO, Samia SADOUNE, Frédéric SALAT-BAROUX, Francis STEINBOCK, Ariane THOMAS.

Pouvoirs : Georges-François LECLERC à Jean-François RAFFY, Vincent POMAREDE à Aline FRANÇOIS-COLIN.

Excusés : Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, François DECOSTER, Sylvain ROBERT, Marine TONDELIER, Loraine VILAIN.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Gautier VERBEKE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald FICHE.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-226

Nomination de la Directrice

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-5 et L. 1431-6 et R.1431-10 à R. 1431-14,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* », et notamment l'article 12,

Vu l'appel à candidatures publié le 3 mai 2023,

Vu la liste de candidats établie par les personnes publiques représentées au sein du Conseil d'administration,

Vu la candidature et le projet présenté par Madame Annabelle TENEZE,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

NOMINATION DE LA DIRECTRICE

Aux termes de l'article L. 1431-5 du Code général des collectivités territoriales : « Le directeur de l'établissement public de coopération culturelle ou environnementale est nommé par le président du conseil d'administration, sur proposition de ce conseil et après établissement d'un cahier des charges, pour un mandat de trois à cinq ans, renouvelable par période de trois ans, parmi une liste de candidats établie d'un commun accord par les personnes publiques représentées au sein de ce conseil, après appel à candidatures et au vu des projets d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques, environnementales ou scientifiques. »

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De proposer à la Présidente la candidature de Madame Annabelle TENEZE sur le poste de Directrice du Musée.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
La Présidente du Conseil d'Administration
Laurence des Cars



Délibération certifiée exécutoire le